OCOM C560.02 – EXAMINER L'INDUSTRIE DE PILOTE DE BROUSSE CANADIENNE

1. **Rendement** : Examiner l'industrie de pilote de brousse canadienne

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse d'autoformation,

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement approprié pour compléter la trousse d'autoformation.

3. **Norme** : Le cadet doit examiner l'industrie des pilotes de brousse du Canada à l'aide d'une trousse d'autoformation.

4. **Points d'enseignement** : Demander aux cadets de compléter la trousse d'autoformation et :

   a. d'examiner les origines et le développement de l'aviation de brousse; et

   b. de comparer les aéronefs pilotés.

5. **Durée** :

a.	Autoformation :	90 min
b.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : L'autoformation a été choisie comme méthode d'apprentissage pour cette leçon car elle permet au cadet d'examiner l'industrie des pilotes de brousse du Canada, et ce de façon plus détaillée et à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu d'apprendre sous la direction d'un instructeur.

7. **Documents de référence** :

   a. C3-358 Ministry of Natural Resources. (2009). *History of bush flying*. Extrait le 30 septembre 2009 du site http://www.mnr.gov.ca/en/Business/AFFM/2ColumnSubPage/STEL02_165922.html

   b. C3-359 The Stuart Graham Papers–Chronology. (2009). *Summary of the commercial flying activities in Canada, 1919–1930*. Extrait le 30 septembre 2009 du site http://epe.lac.gc.ca/100/200/301.ic.can_digital_collections/sgraham/chron2.htm

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. une trousse d'autoformation, et

   b. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-805/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-805-PG-002/A-CR-CCP-805-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-805/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-805-PG-002/A-CR-CCP-805-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.